



**Lycée Paul Moreau**  
51 Chemin Bras-Panon  
97412 Bras-Panon  
Tel : 0262516161 Fax : 0262515134

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16/02/2017**

### **I - Ouverture de la séance**

En ce jour du 16/02/2017, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme VUILLERMOT Sonia. La séance commence à 17 h15.

Sont absents et excusés :

M. FERNANDES Maxime (TSSI) et Mme VIEYRA LESOT Ruffine.

Sont absents et non excusés :

Mme ARZAL Sophie, M. CASIMIR Marie-Ella (BTSEEC2), M. FOUASSIN Stéphane, Mme JAVARY Corine, M. PARINET Nicolas (1SSI), Mlle PAYET Lindsay (1SSI), M. TAMBON Yves.

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :

Monsieur Maillot que nous remercions.

Madame le président, remercie chacun de sa présence.

### **II - L'ordre du jour**

#### **Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration**

Après ajout au point 17 du compte rendu du conseil d'administration du 28/11/2016, concernant le projet Rimini, "ce projet sportif et culturel sera effectué dans le cadre de l'UNSS", le compte rendu est accepté à l'unanimité, soit 18 votants.

Arrivée de Mme Hénilou à 17h25.

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

#### **Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil**

Après ajout de 2 questions diverses, le projet d'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le projet d'ordre du jour en 7 points est adopté à l'unanimité avec 19 votes suite à l'arrivée de Mme Hénilou. Il devient donc l'ordre du jour.

### **Point N° 3 - Création/suppressions de postes : TRMD.**

Mme la Provisure présente les deux nouveaux tableaux qui reflètent au plus proche les attentes suite aux divers conseils d'enseignements et commission permanente.

Ces tableaux, encore susceptibles d'évoluer d'ici le mois de juillet, reprennent le nombre d'heures envisageables pour chaque matière. Ils donnent également des précisions sur les éventuels futurs BMP, CSD et CSR, ainsi que la création et suppression de postes.

Un membre du conseil demande s'il est possible de dépasser les 834h de l'enveloppe. Mme la Provisure répond par la négative. Il est également demandé de respecter les HP et HSA allouées. Une solution pour la SEP serait de reprendre les dédoublements des CAP et de répartir les heures sur les Baccalauréats professionnels.

Globalement et pour tout l'établissement, les dotations sont quasi identiques à 2016-2017. Pour les Bac Pro, un dédoublement est prévu lorsque l'effectif classe est susceptible de dépasser les 24.

Mme la Provisure demande aux membres du conseil de voter pour :

- la création d'un poste spécifique lié à l'ouverture du BTS: L 2100
- la suppression d'un poste de mathématiques pour le transformer en maths/ DNL
- la création de divers BMP, CSR et CSD selon les matières et selon les besoins sous réserve d'évolution.

L'intégralité des mesures est débattue puis votée.

#### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

### **Point N° 4 - Budget prévisionnel pour la participation aux Olympiades.**

Le point n° 4 de l'ordre du jour concerne la prévision budgétaire pour le futur éventuel déplacement en métropole, des élèves et professeur qui accompagnerait, si l'équipe du lycée gagne l'Olympiade des sciences de l'ingénieur.

Une discussion s'engage sur les montants et plus précisément sur celui supporté par le lycée comparativement à d'autres voyages.

La somme ici, concernerait professeurs et élèves : ce n'est pas le cas pour les autres voyages.

M. Laurens, représentant des parents d'élèves, intervient en précisant que ce type de manifestations participe aussi à promouvoir l'image de l'établissement et peut s'avérer intéressant pour l'avenir des jeunes.

Le vote concerne la participation de l'EPLÉ à hauteur de 4320,00 €.

#### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	5

La délibération est adoptée.

La participation des familles à hauteur de 400,00 € par élève, est adopté aussi, à l'unanimité.

### **Point N° 5 - Décisions Budgétaires Modificatives pour information.**

Diverses Décisions Budgétaires Modificatives pour information sont présentées aux membres du conseil. Madame Réame, adjoint gestionnaire, donne lecture des DBM.  
Il n'y a pas de question sur ce point de l'ordre du jour.

### **Point N° 6 - Convention SMIB**

Mme la Provisoire demande ici l'autorisation au chef d'EPLÉ de passer la convention SMIB (maintenance informatique).

### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Point N° 7 - Questions diverses**

#### **7 - 1 - Rimini**

Mme LE MERRER, professeur EPS responsable et accompagnatrice du projet Rimini, voulait apporter une précision concernant le voyage : une élève supplémentaire participera à l'aventure.

#### **7 - 2 - Question parents : ensachage**

Un parent s'interroge quant à la "responsabilité" durant des périodes d'ensachage.  
L'ensachage n'existe pas pour l'EPLÉ. Cependant, la MAIF dans le contrat qui la lie avec l'établissement, couvre diverses activités.

### **III - Conclusion**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 18 h 20.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

  
Monsieur Maillot Alcé

La Présidente

  
Mlle VUILLERMOT Sonia